

L'OFFICIEL DE *l'escrime*

Journal Officiel de la Fédération Française d'Escrime

PREAMBULE

Avec la création du Journal Officiel de l'Escrime (JOE), la Fédération Française d'Escrime affirme sa volonté de garantir à tous les acteurs de notre discipline - clubs, licenciés, arbitres, maîtres d'armes, dirigeants et partenaires- une information claire, accessible et transparente sur la vie réglementaire de notre sport.

Le JOE constitue l'organe officiel de publication des décisions et règlements fédéraux. Il traduit l'engagement permanent de la Fédération à faire vivre les principes de démocratie, de responsabilité et de conformité au Code du sport et à ses statuts.

Publié après chaque réunion du comité directeur et des assemblées générales, et au minimum trois fois par an, le Journal Officiel de l'Escrime rassemble :

- Les décisions prises par les instances fédérales statutaires ;
- Les textes réglementaires créés ou modifiés en conséquence ;
- Les décisions disciplinaires rendues par les commissions compétentes ;

Et, le cas échéant, tout autre élément à valeur de décision réglementaire.

Chaque numéro témoigne de la vitalité institutionnelle de l'escrime française et de la rigueur qui accompagne sa gouvernance.

Par son dépôt à la Bibliothèque nationale de France, le JOE s'inscrit également dans la mémoire collective du sport et de la société : il devient la trace écrite, durable et vérifiable des décisions qui cadrent notre discipline.

Ainsi, au-delà d'un simple recueil administratif, le Journal Officiel de l'Escrime est un symbole de transparence, de continuité et d'engagement au service de tous ceux qui font vivre l'escrime aujourd'hui et pour les générations à venir.

Rémy Delhomme
Président

DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité directeur du 24 juin 2025

Plusieurs modifications ont été apportées au texte original à la suite des remarques faites par des membres du comité directeur.

La forme du procès-verbal a été notamment modifiée afin de différencier les absents excusés ayant donné ou pas leur pouvoir et les absents non excusés.

Approuvé par le comité directeur (38 votants = 30 pour, 7 contre, 1 abstention)

2. Modifications des informations financières/Règlement intérieur : indemnités de formation

Des ajustements de texte ont été apportées au règlement financier 2025/2026. Concernant les indemnités de formation et de mutation : elles sont fixées par le bureau fédéral et validé par le comité directeur. Pour la saison 2025-2026, ces indemnités sont suspendues.

Les montants apparaissent donc à zéro dans le tableau financier.

Approuvé par le comité directeur (38 votants = 35 pour, 3 abstentions)

3. Mécénat de compétences de Brice Guyart

Au préalable, les échanges sur le sujet ainsi que le vote ont eu lieu sans la présence de Brice GUYART.

Le Comité Directeur a examiné le projet de convention de mécénat de compétences entre la Fédération Française d'Escrime (FFE) et la société Sport Impacts Consulting, représentée par M. Brice Guyart, double champion olympique et praticien certifié en analyse comportementale DISC & Forces Motrices.

Ce mécénat, proposé à titre gracieux, a pour objet d'enrichir l'accompagnement des équipes de France dans le cadre de leur préparation aux grandes échéances internationales. Les interventions viseront à favoriser la cohésion et la communication au sein des collectifs (athlètes et entraîneurs souhaitant entrer dans la démarche), à développer l'intelligence émotionnelle et relationnelle, et à optimiser la performance collective en situation de stage, de compétition et de vie de groupe (maximum 16 journées d'analyse et/ou d'intervention).

L'avis du commissaire aux comptes a été sollicité ; il y a nécessité de l'accord du CD.

Approuvé par le comité directeur (37 votants = 23 pour, 4 non, 10 abstentions)

4. Adoption du règlement sportif

La plupart des modifications u règlement sportif ont été abodrés lors du comité directeur du 24 juin 2025.

Quelques ajustements et compléments ont été apportés dans la version finale du règlement sportif

Approuvé par le comité directeur (37 votants = 35 pour, 2 abstentions)

5. Réintégration Manon APITHY-BRUNET et Cécilia BERDER dans les sélectionnées aux championnats de France N1

Manon APITHY et Cécilia BERDER ont sollicité leur réintégration dans le classement national à la place qu'elles occupaient après les JO de Paris au 31/08/2024, avant leur arrêt pour congé maternité." au titre de l'article 13 du règlement sportif.

Approuvé par le comité directeur (38 votants = 36 pour, 2 abstentions)



L'officiel de l'Escrime, journal officiel de la Fédération Française d'Escrime, association déclarée, délégataire par arrêté ministériel n° SPOV2434526A du 18.12.2024

7 Porte de Neuilly-93160 Noisy Le Grand.
Courriel : contact@ffescrime.fr

Dépôt légal : ISSN demande en cours

Directeur de la publication : Rémy Delhomme
Comité de rédaction : Anne Olivier, Nadine Alayrac
Collaboration : Emilie Mezdad

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française d'Escrime :
<https://www.ffescrime.fr/joe>

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.